

EIP-AGRI Résumé pratique

Titre :

Sulfate d'ammonium provenant du fumier de porc par épuration de l'air des porcheries

Résumé :

Les émissions de NH_3 provenant des porcheries sont récupérées via un lavage sur site avec de l'acide sulfurique. Ce procédé réduit les émissions de GES des porcheries et contribue à une agriculture plus durable. Le sulfate d'ammonium obtenu est un liquide de couleur brune dont le pH est compris entre 4,6 et 6,1, selon le réglage de l'épurateur d'acide. Le produit contient généralement 41 g/kg d'azote sous forme de $\text{NH}_4\text{-N}$, qui est censé être directement disponible à 100 % pour les plantes. En raison de la forte concentration de N dans le sulfate d'ammonium, par rapport au fumier animal, une quantité plus faible est nécessaire pour l'application agricole. En outre, le sulfate d'ammonium contient également environ 100 g/L de SO_4^{2-} , soit 30 g/kg de soufre (S). Cela permettrait au produit de répondre parfaitement aux besoins en azote et surtout en soufre des cultures. Ce sulfate d'ammonium pourrait donc être appliqué comme engrais liquide en remplacement des engrais de synthèse.

Il est recommandé d'appliquer ce produit à raison de 1 à 1,5 tonne/ha, le dosage correct devant être calculé en fonction de l'état des nutriments du sol et des besoins de la culture. Afin de réduire le risque d'émission pendant l'application, il est recommandé d'appliquer la solution de sulfate d'ammonium par injection ou de l'incorporer immédiatement au sol après l'application en surface. Le prix du produit serait de 10€/Tonne sans compter le coût de récupération des déchets à la ferme.

Pour plus d'information : https://nutriman.net/farmer-platform/product/id_596